

Un principe à manier avec précaution

Apparu d'abord dans les conventions internationales sur l'environnement¹, le principe de précaution a fait ensuite des percées majeures dans la législation internationale. Il est devenu principe de droit français² et est entré dans la dernière mouture du Traité sur l'Union européenne. Même si le concept est encore très flou, il commence déjà à avoir des effets dans le droit, notamment pour le monde médical ou administratif. Un préfet ayant autorisé une construction dans des zones inondables a ainsi été mis en examen vingt ans après les faits.

Le problème est que ce principe a des interprétations très diverses. Tant qu'il ne s'agit que de l'obligation de s'informer avant de prendre une décision, de faire éventuellement des recherches supplémentaires, de proportionner la réponse au développement des connaissances, le principe de précaution est sain. Le problème est que des organisations éco-extrémistes telles que Greenpeace tentent d'en faire une arme contre la société industrielle : dans les situations où la science ne donne pas de réponse claire, la charge de la preuve incombe désormais à l'accusé, non plus à l'accusateur.

L'histoire récente montre que cette démarche fait problème : on ne connaît pas de cas où l'on soit revenu en arrière après qu'un principe de précaution ait été invoqué. C'est ainsi que le DDT, interdit pour des raisons politiques au nom de la précaution, n'est toujours pas réautorisé alors que le paludisme est devenu le problème majeur de santé publique en zones tropicales.³ Dans notre dossier sur la radioactivité, nous montrons que des normes prises « par précaution » ne sont pas révisées à la lumière des nouvelles connaissances.

Par ailleurs, le danger principal est de geler la recherche de solution alternative, de figer des solutions techniques sans donner libre cours à l'invention et à l'intelligence. Pour la première fois depuis Galilée ou Lyssenko, on imposerait ainsi des limites à la recherche scientifique et technique.

Des molécules, des techniques ou des processus pourraient être (et sont) condamnés sur la base d'études épidémiologiques qui continuent à être menées, même lorsqu'elles ont perdu toute signification statistique et qu'elles ne font plus apparaître le moindre effet nocif. Si le bon sens voudrait que l'on arrête ces études, on les continue au nom du principe de précaution, qui se traduit dans ce

domaine précis par le postulat de l'absence de seuil de nuisance, seuil que toute l'expérience médicale et biologique contredit.

Le principe de précaution a également des conséquences pour l'organisation de la science. Jusqu'ici, la démarche scientifique était fondée sur la libre discussion, le débat autour d'hypothèses. Or, les acteurs — industriels, politiques, administratifs — sont désormais tenus de prendre certaines décisions et d'en assumer la responsabilité, dès lors qu'il y a présomption, doute du point de vue scientifique sur un problème. Ainsi, lorsque les scientifiques formulent des hypothèses, les acteurs vont être tenus de les prendre en compte, alors qu'auparavant ils pouvaient se permettre d'attendre le consensus scientifique. La phrase « il est possible que », prononcée innocemment par le scientifique dans le cadre d'une discussion entre pairs ou publiée dans une revue ultrasécialisée, pourra désormais être saisie par un tiers comme une pièce à conviction.

Le principe de précaution pourrait également se retourner contre les scientifiques. Des industriels ou des administrateurs peuvent envisager d'attaquer en justice des chercheurs qui auraient fait une expertise à la légère, conduisant à des mesures injustifiées et coûteuses.

La responsabilité des scientifiques, aussi bien morale que professionnelle, est donc engagée dans l'application de ce principe. Ceux qui se servent du principe de précaution en faisant du catastrophisme pour financer des programmes pour leur laboratoire, jouent un jeu très dangereux. ●

1. Convention de Vienne sur la couche d'ozone en 1985, Deuxième conférence sur la mer du Nord en 1987, convention de Barcelone sur la mer Méditerranée en 1989, etc.

2. Avec la loi du 19 janvier 1995, mentionnant « le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et technique du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable. »

3. L'OMS estime que le paludisme provoque dans le monde 1,5 à 2,7 millions de décès par an. La dernière conférence internationale consacrée à ce fléau a été obligée de constater l'impuissance des moyens médicaux à enrayer sa montée en puissance : vaccins peu efficaces, résistance croissante aux antibiotiques, etc. Seul le DDT s'est montré réellement efficace, en tuant les moustiques vecteurs du paludisme, sans danger pour les êtres humains. Depuis que le Mexique l'a réutilisé, la prévalence du paludisme a été divisée par dix. Mais les Occidentaux continuent à le refuser, au nom de l'écologie...



EMMANUEL GRENIER

Radioactivité : les marchands de la peur

par Emmanuel Grenier



La complexité du débat sur les faibles doses de radioactivité permet toutes les manipulations, comme le montre la récente polémique sur les leucémies soi-disant provoquées par l'usine de La Hague.

Certains scientifiques, pour leur carrière ou par idéologie, tombent dans le catastrophisme. Cette attitude se retrouve aussi chez des hommes politiques et des administrateurs. Enfin, avec la complicité des médias, des organismes comme la CRII-RAD, tentent d'affoler les populations par des déclarations mensongères.

De la CIPR à la CRII-RAD en passant par l'IPSN, nous racontons l'histoire de ces marchands de la peur, qui ont réussi à imposer au sein de la Communauté Européenne une réglementation proprement délirante qui voudrait nous faire évacuer la Bretagne ou le Limousin parce que trop radioactifs ! Comment fonctionne la manipulation politico-scientifique et comment on prend les citoyens pour des imbéciles.

Les effets inattendus de la radioactivité sur la santé

par Thomas D. Luckey

Cet article présente la preuve des effets bénéfiques pour la santé des faibles doses de rayonnement, un phénomène nommé « hormesis », du mot grec *hormein*, stimuler. L'ensemble des preuves de l'existence d'effets « hormétiques » est tellement irréfutable qu'après douze ans de discussion, le United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation (UNSCEAR) a récemment reconnu l'existence de l'hormesis. Aujourd'hui, de nombreux scientifiques du nucléaire et des radiations ont remis en cause la base linéaire et sans seuil qui sert encore à déterminer les normes de rayonnement.

Calmons les angoisses dues aux retombées de Tchernobyl

Nous avons interrogé le Dr Sohei Kondo, professeur honoraire à l'université d'Osaka. Celui-ci a étudié les effets des radiations depuis plus de quarante ans et est aujourd'hui retraité de l'Institut de recherche atomique de l'université Kinki à Osaka. Il est également l'auteur du livre *Les effets du rayonnement à faible dose sur la santé*.

Economie

page 36

L'infrastructure économique de base

par Lyndon LaRouche

Nous terminons ici la publication du livre de Lyndon LaRouche, intitulé *So, you Wish to Learn All About Economics ?* Dans le chapitre 9, l'auteur souligne l'importance de l'infrastructure économique de base et comment elle a été détruite aux Etats-Unis par certains intérêts préoccupés avant tout par le court terme. Enfin, dans le chapitre 10, il aborde brièvement la question de l'inflation.

Histoire

page 44

Lazare Carnot et la conception humaniste de l'industrialisation

par Dino De Paoli

Le progrès technologique, à distinguer du machinisme, est l'expression de *la plus haute moralité*. Nous allons développer cette conception à travers les travaux et la vie d'un des plus grands hommes de l'histoire de France, Lazare Carnot, ainsi que de ses prédécesseurs et collaborateurs immédiats.

RUBRIQUES

Editorial : page 1 - Livres : page 62

En mars dans

FUSION

La science, passionnément !

- La physique des plasmas
- Cycloïde, mode d'emploi
- Sonde Cassini-Huygens :
percer les mystères de Titan